

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFH DU 23 MARS 2024 RELEVÉ DE DECISIONS

Membres présents :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO, présidente de la LFH (pouvoir de Philippe BANA, président de la FFHandball) ; Pascal BOURGEOIS, Directeur Technique National ; Gérard JUIN, représentant des médecins ; Olivier KRUMBHOLZ, sélectionneur national de l'Equipe de France A ; Jean-Marie BRINON, président de la CNCG ; Pascal BOUCHET, président de la COC ; Olivier BUY, président de la CNA ; Rémy LEVY, personnalité qualifiée.

Représentants clubs LFH : Julien AGNELLET (mandat de Laurent ASTIER), Strasbourg ATH ; Daniel HOURNON, Besançon ; Mathieu MARCHAND (mandat de Gérard Le Saint), Brest ; Guillaume MARQUES (mandat de Yves GUERIN), Chambray ; Clément FORGENEUF, Dijon ; Alexandre ZAUG, Mérignac ; Thierry WEIZMAN, Metz (pouvoir de Frédéric VIGNIER, Celles sur Belle) ; Romuald NOTARI (mandat d'Olivier JEHANNET), Nantes ; Pierre PRADEAU (mandat de Jean-Marie SIFRE), Paris ; Jacques VALENTE (mandat d'Éric NICOLAIO), Plan de Cuques ; Sophie PALISSE, Saint-Amand ; Luc SARRAMEGNA, Saint-Maur (pouvoir de Jean-Christophe NAAL, Noisy-le-Grand) ; Thierry DURAND, Toulon ; Christian GUIDANI (mandat de Pascal JACQUET), ASUL ; Eric JULLIG, Bègles (pouvoir de Philippe GARNIER, Bouillargues) ; Oumou NIANG-FOUQUET, Le Havre ; Enzo FOUGIER (mandat d'Olivier BERNARD), Le Pouzin ; Thomas DUTHILLEUL, Lille ; Clément RICHOU, Pessac ; Jean-Luc BOSSE, Rennes ; Bruno BOTTIGLIONE, Sambre (mandat de Grégory CAULIER) ; Marion AGOSTINI, Toulouse (mandat de Rémi CHAMBELIN).

Représentant des entraîneurs : Mathieu LANFRANCHI (pouvoir de Sabrina CIAVATTI).

Absents excusés : Ange FERRACCI, Nice ; Christophe ROC, Clermont ; Céline PEGAS, Clermont ; Pierre RAMAGE Le Havre.

Quorum : 36 membres présents et représentés votants.

Invités présents :

UCPHF : Antony TAHAR, directeur

7Master : Thibaut DAGORNE, directeur

FFHandball/LFH : Fabrice ARCAS, vice-président de la COC ; Vanessa KHALFA, responsable développement de la LFH ; Gwenhaël SAMPER, directrice juridique de la FFHandball ; Gwendoline THILLOU, responsable administrative de la LHF

Clubs : Manon LEBIHAN, directrice (Saint-Amand)

En raison d'une difficulté technique relative à l'enregistrement d'un pouvoir transmis après l'ouverture de la session, le nombre de votants a été réduit de -1 pour chaque résolution, sans modification des pourcentages projetés pendant cette réunion car, compte tenu des résultats obtenus, cette suppression ne saurait avoir d'influence sur le sens des votes.

Le 23 mars 2024, l'assemblée générale de la LFH s'est réunie sous forme mixte.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10h00.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH ont abordé chacun des points figurant à l'ordre du jour ayant été communiqué préalablement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023 (vote)

Nodjialem MYARO demande aux membres s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la séance du 12 juillet dernier qui leur a été transmis en amont.

Aucune remarque n'étant formulée, ce projet de procès-verbal est soumis au vote comme suit :

Résolution n°1 : L'assemblée générale de la LFH adopte le PV de cette instance en date du 12 juillet 2023.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont validé à la majorité (POUR 100 % – 3 ABSTENTIONS) le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2023 de cette instance.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

2. Report du passage à 12 clubs en D1F (avis)

Nodjialem MYARO rappelle qu'à la suite du séminaire du 2 décembre 2023, l'UCPHF, 7Master et l'AJPH ont conjointement présenté un courrier pour demander le gel du passage à 12 clubs à compter de la saison 2025-26. Elle précise que le bureau directeur fédéral, réuni le 16 février 2024, a été attentif à cette requête et a décidé de reporter le passage à 12 clubs en D1F d'une saison sportive, soit pour 2026-27. Elle souligne que cette décision est désormais en vigueur.

Sophie PALISSE s'interroge sur la possibilité de revenir sur l'ensemble de la décision du bureau directeur fédéral ou s'il ne sera possible de discuter uniquement la formule de championnat. Elle insiste sur le fait que la demande des différentes familles précédemment évoquée visait à geler intégralement cette décision pour permettre des échanges constructifs avant une décision finale.

Nodjialem MYARO confirme le caractère exécutoire de la décision et exprime son ouverture au dialogue.

Luc SARRAMEGNA mentionne une tendance vers une ligue quasi fermée. Il évoque la position de son club promu en D1F, qui a élaboré un projet sur plusieurs saisons. Selon lui, la stratégie d'événementialisation de la LFH présentée au mois de décembre a déjà été mise en œuvre auparavant. Sans idée nouvelle, il estime que la situation n'évoluera pas. Il souligne également les difficultés liées au calendrier actuel, notamment la trêve du mois de décembre, qui complique la fidélisation des supporters et des partenaires, point qu'il considère comme le principal défi du championnat.

Sophie PALISSE revient sur la nature consultative du vote, précisant qu'il servira uniquement à donner l'orientation générale des clubs.

Nodjialem MYARO rappelle que le bureau directeur fédéral a bien pris en compte la position des clubs exprimée lors des échanges du 2 décembre et du courrier ultérieur, sinon le passage à 12 clubs serait toujours prévu pour la saison 2025-26.

Mathieu LANFRANCHI confirme que les demandes des différentes familles visaient à geler la décision pour permettre des discussions sur les formules de championnat.

A son sens, le fait de repousser cette mesure d'une saison revient à la même situation, car des clubs seront « évincés » de la première division, que ce soit plus tôt ou plus tard. Il regrette l'absence de consultation

préalable.

Gwendoline THILLOU précise que la position des acteurs exprimée le 2 décembre a été transmise aux membres du bureau directeur fédéral par l'intermédiaire de Philippe BANA et Nodjialem MYARO. Elle souligne que le bureau directeur, instance collégiale composée de diverses parties prenantes et seule compétente en la matière, a pris sa décision en tenant compte de cette position.

M. Rémy LEVY confirme que la décision du bureau directeur fédéral ne peut être modifiée par l'assemblée générale de la LFH. Toutefois, il souligne qu'il est possible de reprendre les discussions et de soumettre de nouveau la question au bureau directeur. Il estime nécessaire d'initier cette discussion, car au-delà des compétitions et des formules, il existe une inconnue préoccupante : la réalité économique, qui concerne l'ensemble de la discipline. Il propose de relancer les discussions dès le début de la prochaine saison, après réalisation d'un état des lieux économique.

Thibaut DAGORNE souhaite aborder les modalités et la temporalité de ces discussions. Il souligne la nécessité d'examiner tous les indicateurs (économiques, sportifs, contractuels, et autres) pour prendre une décision éclairée. Il mentionne que des discussions similaires ont lieu à la LNH concernant la formule des compétitions et le nombre de clubs. Ce travail, mené par la LNH depuis plusieurs mois, démontre qu'une décision concertée nécessite une multitude d'éléments. Il insiste donc sur l'importance des modalités et du calendrier de ces échanges.

Nodjialem MYARO propose d'organiser prochainement une réunion avec un représentant des partenaires sociaux pour réfléchir à la constitution de ce groupe de travail.

Sophie PALISSE aborde le thème de la gouvernance, rappelant qu'un courrier a été adressé par l'UCPHF pour discuter de cette notion, de la place des différents représentants et du rôle que pourrait jouer l'UCPHF dans les échanges. Elle souligne que l'UCPHF souhaite devenir décisionnaire plutôt que de simplement rendre des avis.

Nodjialem MYARO confirme que les échanges du 2 décembre n'ont pas seulement porté sur le passage à 12 clubs en D1F. Elle se déclare ouverte aux discussions sur le modèle de gouvernance de la LFH.

Sophie PALISSE souhaite également revenir sur la santé économique des clubs. Elle souligne que les clubs travaillent dur et qu'il est crucial de trouver des solutions pour soutenir ceux qui se trouvent en difficulté. Elle insiste sur la nécessité de réfléchir en amont à des modèles économiques pour éviter des stratégies à court terme, notant que changer de modèle tous les deux ou trois ans n'apporte aucune évolution durable.

Guillaume MARQUES revient sur les conséquences du passage à 12 clubs, exprimant son incompréhension quant aux retombées positives attendues pour les clubs. Il rappelle que la division a déjà été réduite à dix clubs, ce qui n'a pas empêché deux dépôts de bilan.

Clément FORGENEUF intervient pour questionner la stratégie souhaitée pour la LFH. Il se demande s'il est nécessaire de conserver un modèle volontairement non professionnel, mais qui sert de vivier pour l'équipe nationale, auquel cas le nombre de clubs importe peu. Alternativement, il évoque une évolution prônant la qualité et l'économie, notant que dans ce second cas, un passage à 12 clubs rendrait le calendrier inadapté aux différents partenaires des clubs comme évoqué par Luc SARRAMEGNA. Il rejoint Guillaume MARQUES en rappelant que le nombre réduit de clubs dans le passé n'a pas amélioré le développement de la LFH et insiste sur la nécessité d'augmenter les recettes globales pour permettre à

tous les clubs de croître.

Thierry WEIZMAN affirme qu'un modèle à 12 clubs lui permettrait de réaliser des économies grâce à des déplacements en moins, estimés entre 10 et 20 000 € par déplacement, et à l'organisation de deux matchs à domicile en moins, souvent sources de pertes financières. Il se déclare partisan du passage à 12 clubs, tout en exprimant sa solidarité avec les membres de l'UCPHF et son soutien à la décision majoritaire.

Rémy LEVY précise que son propos sur l'économie était indépendant de la réduction du nombre de clubs, visant plutôt à projeter l'état des dossiers des clubs au 30 juin. Il rappelle que continuer une activité en cas de cessation de paiement est illégal et souligne que sa préoccupation principale est l'économie du handball, son modèle, et la réalité économique et financière des clubs.

Sophie PALISSE réagit en précisant qu'un raisonnement purement économique, sans considération de l'aspect sportif, pourrait amener à réduire le nombre de clubs jusqu'à six. Elle reconnaît que certains clubs rencontreront toujours des difficultés, mais, pour elle, l'économie est un "faux débat". Elle insiste sur la nécessité de discussions plus honnêtes, car la Fédération et les clubs ne partagent pas leurs enjeux, et qu'il est crucial de trouver des points de convergence.

Rémy LEVY, rappelant ses dix ans d'expérience en tant que président de club, affirme que le sujet économique n'est pas un "faux débat". Il cite l'exemple des clubs de Bourg-de-Péage et Villeurbanne qui ont déposé le bilan après un mois de compétition pour illustrer la réalité des difficultés financières des clubs.

Sophie PALISSE souhaite que l'exemple du club de Bourg-de-Péage ne soit plus cité, arguant que sa situation était due à un "laxisme".

Rémy LEVY approuve ces propos.

Après débat entre les membres, il est procédé à la consultation pour avis de l'assemblée générale de la LFH comme suit :

Résolution n°2 : L'assemblée générale de la LFH est consultée pour avis sur le report à la saison 2026-27 du passage à 12 clubs en D1F.

Après discussions, sans que cela ne constitue un avis favorable sur le passage à 12 clubs en D1F, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la majorité (POUR 64,52 % – CONTRE 35,48 % – 5 ABSTENTIONS) concernant le report à la saison 2026-27 du passage à 12 clubs en D1F.

3. Modulation des sanctions marketing (vote)

Gwendoline THILLOU précise que deux manquements sont concernés par la proposition de modulation des sanctions marketing : l'absence de tracé unique et l'absence de panneaux LEDs, à condition que le club dispose d'un écran géant dans sa salle.

Elle insiste sur la composition des sanctions attachées à ces deux manquements, qui comporte un volet financier d'une part et l'absence de diffusion TV et web TV d'autre part. Seule la sanction financière est proposée à la suspension pour la saison en cours ainsi que pour la saison prochaine, tandis que la sanction liée à l'absence de diffusion est maintenue.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote de la modulation des sanctions marketing comme suit :

Résolution n°3 : L'assemblée générale de la LFH adopte la suspension des sanctions financières prévues dans le règlement marketing et communication de la D1F concernant le tracé unique et les LEDs (si présence d'un écran géant par ailleurs) pour les saisons 2023-24 et 2024-25.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, valident à l'unanimité (POUR 100 % – 3 ABSTENTIONS) la suspension des sanctions financières prévues dans le règlement marketing et communication de la D1F concernant le tracé unique et les LEDs (si présence d'un écran géant par ailleurs) pour les saisons 2023-24 et 2024-25.

Une fois le vote passé, Julien AGNELLET exprime son regret face au changement de règles en cours de saison qui affecte la crédibilité de son club auprès des partenaires publics, qui ont été sollicités pour financer les installations requises. Il précise que le club SATH a réalisé d'importants investissements, comme l'installation d'un nouveau sol avec tracé unique et l'acquisition de 40 mètres de panneau LED pour un coût de 50 000 €. Il estime que si les règles avaient été claires dès le début, ces fonds auraient pu être utilisés autrement, par exemple pour recruter un responsable commercial. Il trouve regrettable que des règles, pourtant acceptées en début de saison par tous soient modifiées, pénalisant ainsi les clubs qui ont réalisé des efforts significatifs.

Sophie PALISSE estime nécessaire de faire preuve de discernement concernant les clubs qui investissent, particulièrement en ce qui concerne le sol à tracé unique. Elle approuve l'initiative du club SATH et encourage fortement l'installation de tracés uniques, soulignant qu'il s'agit d'une position partagée par tous. Elle reconnaît toutefois qu'il existe des situations spécifiques où les contraintes territoriales, comme le partage de salle avec d'autres disciplines comme le basket, peuvent empêcher l'installation de ce sol malgré la volonté du club et ses investissements. Elle mentionne l'exemple du club de Saint-Amand où un sol Gerflor a été installé dans la salle d'entraînement, mais pas dans la salle de compétition en raison de telles contraintes. Enfin, elle affirme que le club SATH renverra une image professionnelle grâce à l'installation d'un sol à tracé unique et que, de fait, l'investissement restera profitable au club.

Nodjialem MYARO exprime sa compréhension des enjeux du club SATH et regrette cette situation pour le club, reconnaissant l'effort fourni malgré les obstacles rencontrés. Elle explique que la décision est soumise au vote aujourd'hui à la suite d'une demande de l'UCPHF, mais elle reconnaît les répercussions néfastes pour certains clubs cette saison. Elle remercie Julien AGNELLET et son équipe pour leurs efforts continus et encourage tous les clubs qui investissent dans les infrastructures nécessaires.

4. Cahiers des charges D1F, D2F VAP et D2F non VAP (avis)

Jean-Marie BRINON expose le sujet du gel des cahiers des charges pour les saisons 2024-25 et 2025-26. Il précise que l'objectif est de maintenir les mêmes exigences que celles de la saison 23-24 pour les deux saisons à venir, ce qui impacte particulièrement les clubs de D2F non VAP. Il souligne qu'il est prévu de conserver un budget minimum de 450 000 € pour ces clubs, malgré une proposition initiale de passer à 500 000 € pour la saison 2024-25.

Jean-Marie BRINON évoque ensuite la situation économique des clubs, indiquant qu'il fournira des données globales dans le rapport CNGC, sans entrer dans les détails spécifiques par club. Il explique par

ailleurs que la publication de ce rapport a pris du retard en raison d'un changement au sein de l'équipe de la CNCG, avec le départ de Maxime LAMELOISE et l'arrivée de Valentin PIGNON pendant la rédaction du rapport.

Aucune remarque n'étant formulée à ce sujet, il est procédé à la consultation pour avis de l'assemblée générale de la LFH comme suit :

Résolution n°4 : L'assemblée générale de la LFH est consultée pour avis sur le gel des cahiers des charges de D1F, D2F VAP et D2F non VAP pour les saisons 2024-25 et 2025-26.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la majorité (POUR 100 % – 2 ABSTENTIONS) concernant le gel des cahiers des charges D1F, D2F VAP et D2F non VAP pour les saisons 2024-25 et 2025-26.

5. Approbation des calendriers de D1F et D2F 2024-25 (avis)

Nodjialem MYARO remercie les membres du groupe de travail calendrier pour leur réactivité à présenter les deux calendriers, soulignant leur efficacité.

Fabrice ARCAS commence par aborder les travaux liés au calendrier général de la 1^{ère} division. Il explique que celui-ci est aligné sur le calendrier international, tenant compte des périodes internationales et des dates des Coupes d'Europe. Il met en avant trois points clés : tout d'abord, un début de saison décalé au 11 septembre en raison de la tenue des Jeux Olympiques, puis une fin de saison exceptionnellement décalée au 8 juin après des discussions avec l'EHF, soit après le Final4 de la Ligue des Champions, et enfin, la programmation des rencontres les samedis avant les périodes internationales pour faciliter la participation des internationales aux rassemblements.

Il ajoute qu'à la demande des partenaires professionnels, lorsqu'une journée de championnat sera fixée au mercredi, la rencontre pourra être avancée au mardi ou reculée au jeudi avec l'accord des deux clubs concernés, dans le but de soutenir les clubs européens dans leur préparation.

Fabrice ARCAS évoque également un aménagement spécifique pour les clubs qui évolueront en Ligue des Champions, nommé « doublon », qui sera mis en œuvre si possible car les contraintes du calendrier seront fortes.

Il conclut en soulignant l'importance de ces ajustements pour le bon déroulement de la saison de D1F.

Nodjialem MYARO clarifie un point concernant le média day, fixé au 3 septembre, précisant que cette date a été choisie pour répondre à la demande de 7Master et ainsi assurer la présence essentielle des entraîneurs.

A la demande de Thierry WEIZMAN, Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD confirme que les présidents de clubs, la capitaine et l'entraîneur de chaque équipe seront convoqués pour le média day du 3 septembre 2024.

Elle précise que cet événement ne se résumera pas à une simple conférence médiatique d'une heure, mais qu'il comprendra également des échanges et des sessions de travail. Elle annonce la création imminente d'un groupe de travail dédié, chargé de planifier cette journée.

Thibaut DAGORNE exprime sa gratitude pour la prise en compte de la position des entraîneurs, qui ont proposé la date du 3 septembre pour le média day, et en profite pour remercier Fabrice ARCAS ainsi que les équipes impliquées pour leur travail harmonieux et efficace au sein du groupe de travail calendriers.

Après ces échanges entre les membres, il est procédé à la consultation pour avis de l'assemblée générale de la LFH comme suit :

Résolution n°5.a : L'assemblée générale de la LFH est consultée pour avis sur la trame générale du calendrier D1F 2024-25.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la majorité (POUR 100 % – 3 ABSTENTIONS) concernant le calendrier du championnat de D1F 2024-25.
Ce calendrier sera soumis au vote du bureau directeur fédéral.

Fabrice ARCAS évoque ensuite deux points concernant la 2^{ème} division. Premièrement, la fin de saison sera décalée par rapport à la D1, coïncidant avec le week-end du Final Four de la Ligue des Champions. Deuxièmement, il confirme la conservation des rencontres dites de proximité dans la mesure du possible.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé à la consultation pour avis de l'assemblée générale de la LFH comme suit :

Résolution n°5.b : L'assemblée générale de la LFH est consultée pour avis sur la trame générale du calendrier D2F 2024-25.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la majorité (POUR 94,12% - CONTRE 5,88% - 3 ABSTENTIONS) concernant le calendrier du championnat de D2F 2024-25.
Ce calendrier sera soumis au vote du bureau directeur fédéral.

6. Propositions de modifications réglementaires (vote)

Gwendoline THILLOU mentionne la création d'un groupe de travail dédié aux évolutions réglementaires, qui s'est attaché à l'étude des dispositions concernant les jeux d'équipement en priorité, afin de permettre aux clubs, sur le point de lancer le processus de création des jeux d'équipements de la saison prochaine, de pouvoir en tenir compte.

Les propositions de modifications des dispositions concernées étaient présentées dans le dossier de préparation préalablement transmis aux membres de l'assemblée générale.

Gwendoline THILLOU note que les propositions émises lors des diverses réunions du groupe de travail n'ont pas suscité de débat significatif.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote de l'assemblée générale de la LFH comme suit:

Résolution n°6 : L'assemblée générale de la LFH approuve les propositions de modifications réglementaires relatives aux jeux d'équipements pour la saison 2024-25 figurant dans les règlements marketing et communication de D1F et de D2F.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, valident à l'unanimité (POUR 100 % – 1 ABSTENTION) les propositions de modifications réglementaires relatives aux jeux d'équipements pour la saison 2024-25 figurant dans les règlements marketing et communication de D1F et de D2F.

7. Questions diverses

- Ethique : Gwenhaël SAMPER rappelle que la composition de la commission d'éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de la Fédération sera renouvelée après les élections fédérales de 2024. Elle précise qu'un souhait a par ailleurs été émis quant à la représentation de tous les secteurs dans cette composition. A cet effet, et au même titre que la LNH et que le bureau directeur de la Fédération, la LFH sera appelée à désigner trois membres pour intégrer cette commission.

Elle rapporte que le président de la commission d'éthique de la Fédération propose d'organiser un temps d'échange, probablement dans les deux mois à venir, pour présenter ce nouveau fonctionnement aux acteurs du secteur professionnel.

- Actualité règlementaire : Gwenhaël SAMPER indique que le Conseil d'État a été saisi sur la possibilité de créer une seconde ligue professionnelle. La réponse est claire : selon les textes législatifs en vigueur, une seule ligue autonome est autorisée par fédération délégataire, ce qui est le cas actuellement dans notre discipline avec la Ligue Nationale de Handball (LNH). Elle donne l'exemple de la Fédération Française de Football (FFF), qui avait initialement envisagé de demander une modification législative pour permettre la création d'une seconde ligue professionnelle. Cependant, cette intention a été abandonnée par la FFF, qui a décidé de traiter cette question en interne au sein de la commission appropriée. Cette décision reflète les difficultés économiques rencontrées par ses clubs, influençant le choix de la FFF ne pas poursuivre cette demande de modification législative. Ainsi, à l'heure actuelle, il n'y a pas de projet concret pour créer une seconde ligue professionnelle dans le cadre des textes législatifs existants, et cette perspective n'est pas dans les intentions du Ministère des Sports ni des fédérations concernées.
- Trophées LFH : Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD annonce plusieurs informations concernant les Trophées LFH de cette saison :
 - Les Trophées LFH seront à nouveau décernés cette année, et seront remis à l'occasion du média day du 3 septembre 2024 ;
 - Trois nouveaux trophées sont instaurés : le trophée de la meilleure affluence, le trophée de l'initiative sociétale et le coup de cœur digital.

Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD souligne que ces initiatives visent à mettre en avant non seulement les performances des équipes sur le terrain, mais aussi les actions hors terrain qui contribuent au développement et à la fierté de la LFH.

- Finale de la Coupe de France féminine : Antony TAHAR souhaite connaître la programmation sportive ainsi que la programmation des réunions auxquelles les présidents des clubs de la LFH pourraient être conviés, ainsi que les modalités d'accès des présidents et des directeurs des structures aux rencontres. Sur la première question, Pascal BOUCHET indique que les rencontres se dérouleront dans l'ordre suivant : 13h15 finale fédérale féminine, 15h15 finale fédérale masculine, 17h15 finale de hand fauteuil et 19h00 finale nationale féminine. Sur les autres demandes, Vanessa KHALFA AIT MESSAOUD précise que le projet de remise des trophées LFH à l'Adidas Arena a été avorté en raison d'un manque d'espace, et que, de fait, aucune réunion ne se tiendra en parallèle de la finale de la Coupe de France féminine du 18 mai prochain. Elle ajoute qu'en cas de demande particulière de l'UCPHF, il conviendra d'agir très

rapidement car l'emploi du temps des équipes est déjà chargé.

Enfin, elle indique que les clubs finalistes de la Coupe bénéficieront d'un certain nombre d'invitations et se déclare à l'écoute de toute demande visant à convier l'ensemble des présidents de clubs sur les événements fédéraux à l'avenir.

- Equipe de France féminine : Rémy LEVY tient à souligner le magnifique succès de l'équipe de France féminine lors du Championnat du monde en décembre dernier. Cette assemblée générale intervenant seulement trois mois après cet exploit, il profite de cette occasion pour exprimer à nouveau ses félicitations aux joueuses, au staff, à la DTN et à tous ceux qui ont contribué à ce succès sur le terrain. Il adresse également ses remerciements aux clubs sans lesquels il n'y aurait pas d'équipe nationale, en particulier pour leur aide précieuse lors de la préparation de la saison et l'acceptation de la mise en place d'un stage au mois de juillet. Il déclare enfin espérer continuer sur cette lancée et offrir un début de saison à venir encore plus prometteur sur le plan sportif, couronné par un résultat olympique.

Nodjialem MYARO exprime ses remerciements à l'ensemble des participants pour les échanges enrichissants lors de cette assemblée générale et met fin à cette séance.

La présente séance prend fin à 12h30.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH